

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1171

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Caluire-et-Cuire - Lyon 5ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Ville de Caluire-et-Cuire et à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1171**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Caluire-et-Cuire - Lyon 5ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Ville de Caluire-et-Cuire et à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération Métro-jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Par délibération du Conseil n° 2021-0858 du 13 décembre 2021, la Métropole a étendu la liste des bénéficiaires de la politique jardins aux copropriétés.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Programme d'actions pour l'année 2022 et plans de financements prévisionnels

Pour l'année 2022, il est proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association le Passe-jardins et d'accompagner le CRBA pour son programme d'actions pour l'année 2022 ainsi que de soutenir les projets de jardins collectifs portés par la SACVL et la Ville de Caluire-et-Cuire.

1° - Association le Passe-jardins

Le Passe-jardins est une association loi 1901 créée en janvier 1998.

Cette association a pour objet d'œuvrer pour que le jardin partagé soit considéré comme un bien commun, un concept libre de droit non privatisable. Elle accompagne les collectifs d'habitants souhaitant créer un jardin et leur permet d'accéder aux informations nécessaires pour mener à bien leur projet. Elle anime le réseau des jardins partagés en Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) ainsi qu'un centre de ressources.

Pour l'année 2022, les actions projetées par le Passe-jardins sur le territoire métropolitain portent sur :

- l'accompagnement des initiatives locales, en intégrant les jardins comme un élément d'aménagement urbain, à travers l'accompagnement des porteurs de projet et la mise en œuvre d'un programme de formation permettant une aide et un accompagnement à la création d'un jardin partagé,
- le maintien et de la mise à jour de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs, permettant notamment l'accès à l'annuaire des jardins collectifs,
- le maintien des jardins collectifs existants, au travers d'événements fédérateurs (animations, conférences, ateliers, tables rondes, etc.),
- l'optimisation de la productivité alimentaire des jardins, par la mise en œuvre de formations d'initiation et de perfectionnement à la permaculture,
- le développement d'un programme d'accueil de la biodiversité dans les jardins, en lien avec le plan pollinisateur de la Métropole et comprenant l'organisation d'événements, la structuration et la formation d'un réseau de référents, la structuration des données recueillies et la rédaction d'une infolettre spécifique.

Le coût estimé de ces actions est de 105 000 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 80 400 €.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement et formation des porteurs de projets	60 000	Métropole	80 400
observatoire métropolitain des jardins collectifs : site internet, annuaire	14 200	Ville de Lyon	16 600
maintien des jardins existants (maintien et mise à jour de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs, animation du réseau des jardins collectif, etc.)	18 800	État - Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	3 000
optimisation de la productivité alimentaire (formations à la permaculture)	4 000	État - Agence de services et de paiement (ASP)	3 000
accueil de la biodiversité dans les jardins	8 000	fonds propres	2 000
Total	105 000	Total	105 000

Pour mémoire, la participation de la Métropole était de 89 880 € pour l'année 2021.

Malgré les difficultés inhérentes au contexte sanitaire, le Passe-jardins a permis tout au long de l'année 2021 la continuité des activités de jardinage. L'association a, de même, maintenu l'animation du réseau métropolitain des jardins collectifs et partagés, tant par la diffusion régulière de lettres d'information que par l'organisation de quelques événements de taille adaptée. Enfin, elle a poursuivi ses activités de formation des jardiniers aux pratiques de l'éco-jardinage. Des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de suivis participatifs dans les jardins ont, par ailleurs, été mises en œuvre.

2° - CRBA

Le CRBA est une association loi 1901 créée en 2008.

Le CRBA prévoit d'entrer, à partir de 2022, dans une phase d'activités plus importante, répondant à certain des objectifs des stratégies agricole et alimentaire de la Métropole : constitution d'un capital naturel de semences adaptées au réchauffement climatique, sauvegarde de collections botaniques régionales, mise en culture de productions issues des conservatoires existants ou à développer, valorisation de produits agricoles locaux parfois anciens et oubliés et développement de partenariats avec des producteurs et semenciers locaux.

Le développement de ces activités nécessite la poursuite des travaux d'aménagement des différentes espaces de la ferme Melchior (serre, potager parterre), ainsi que l'acquisition de matériels spécifiquement destinés aux productions de la ferme semencière. Les moyens financiers à engager sont, par conséquent, plus importants par rapport à ceux des années précédentes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

a) - En fonctionnement

Le CRBA est un laboratoire d'idées et de recherches appliquées. Il coordonne 5 conservatoires participatifs et vivants de la biodiversité domestique. Il propose une expertise et des conseils en conception et en restauration de jardins historiques ou contemporains. Il développe, par la transversalité des disciplines, des programmes de recherches et de valorisations dans le domaine de la botanique appliquée.

Il gère et anime le centre de ressources, la bibliothèque et la base de données Horti-Lyon. Il constitue la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture, il anime et gère les conservatoires en réseau et la poursuite du partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint-Petersbourg. En communication, il poursuit l'actualisation du site internet, le maintien d'un *cloud* pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires et des actions d'accompagnement, de formations, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires.

En complément des sites conservatoires en réseau déjà constitués par le CRBA et ses partenaires, de nouveaux conservatoires sont en cours de développement sur le site de la ferme Melchior. Ils intéressent les arbres fruitiers (rassemblement de la collection constituée sur différents sites et développement des variétés locales), les mûriers (reconstitution de l'ancienne collection séricicole de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) aux fins d'assurer sa conservation et d'étudier de nouveaux usages économiques) et la vigne (réintroduction de cépages locaux avec des variétés choisies pour leurs usages viticoles ou leur production de raisin de table).

Le CRBA souhaite enfin étendre, à partir de 2022, ses conservatoires de légumes et de céréales, avec notamment un partenariat avec le Conservatoire national botanique alpin (CNBA), le jardin botanique du Lautaret et l'association jardins de mémoire montagne, en vue de sauvegarder et de valoriser des variétés de plantes cultivées à haute altitude, *ex-situ* (frigo et congélateur) et *in-situ* (à Lyon et dans différents sites alpins).

Enfin, le CRBA souhaite créer, en 2022, un 2^{ème} site de production semencière sur la Ville de Charly, sur un site proposé par la Métropole. Cette ferme semencière a pour objet de produire des échantillons de graines sur de plus grandes surfaces qu'au sein de l'Institut Vavilov et de la ferme Melchior, afin de mieux connaître leurs comportements agronomiques. Cette production permettra de produire des semences en quantités suffisantes pour permettre leur mise en culture par les agriculteurs et jardiniers auprès desquels elles seront distribuées.

Le coût estimé de ces actions est de 206 500 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 130 000 € nets de taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
pour la ferme Melchior			
ingénierie (conservatoire, station Vavilov et ferme)	13 750	Métropole	80 600
travaux d'agriculture et de maraîchage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences, achat de végétaux	26 500	Région AURA	3 100
études, caractérisations, expérimentations, analyses et interprétation des résultats/sélection agronomique des variétés pour la station Vavilov	33 000	mécénat - fonds de dotation De Natura	29 400
partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint-Petersbourg	14 000	mécénat - Groupama Auvergne-Rhône-Alpes	9 300
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon	15 000	fondation ECOTONE	6 400
animation et gestion des conservatoires en réseau/documentation des variétés	12 650		
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture	6 500		
communication (site internet, gestion d'un Cloud, médiation et réunions)	8 000		
Total	129 400	Total	129 400
pour la ferme semencière			
ingénierie	11 250	Métropole	49 400
travaux d'agriculture et de maraîchage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences, achat de matériel et de végétaux	28 500	Région AURA	1 900
études, caractérisations, expérimentations, analyses et interprétation des résultats/sélection agronomique des variétés pour la station Vavilov	27 000	mécénat - fonds de dotation De Natura	17 500
		mécénat - Groupama AuRA	5 000

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
animation et gestion des conservatoires en réseau/documentation des variétés	10 350	fondation ECOTONE	3 300
Total	78 100	Total	77 100
Total	207 500	Total	206 500

Pour mémoire, en 2021, le montant de la subvention au CRBA était de 100 000 €.

L'installation du CRBA à Charly, au sein de la ferme Melchior, s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, les installations ayant été inaugurées au mois de septembre.

b) - En investissement

Une subvention de 72 000 € est proposée afin que le CRBA puisse poursuivre l'aménagement des espaces de la ferme Melchior et dans la ferme semencière (jardin potager, jardin fleuristique et aromatique, restauration du parterre et de la Serre, poursuite des aménagements des vergers et des parcelles agricoles, développement de la ferme semencière, etc.) et faire l'acquisition de végétaux.

Le cout de ces actions est de 120 088 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention d'équipement de 72 000 € nets de taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
travaux d'aménagement et dépenses d'équipement (clôture, tunnel maraîcher, système d'irrigation, mobilier, chambre froide, etc.)	73 150	Métropole	72 000
achats de machines et d'outillages (tables de culture, machine sous vide, broyeur, semoir, épépineuse, etc.)	37 938	Région AURA	30 000
achat de végétaux	5 000	Mécénat	18 088
achat de matériel informatique	4 000		
Total	120 088	Total	120 088

Pour mémoire, en 2021, le montant de la subvention au CRBA était de 31 200 €.

3° - Création d'un jardin partagé par la SACVL à Lyon 5ème

La SACVL souhaite créer un jardin solidaire au sein de la résidence de la Sarra, située rue Pauline-Marie Jaricot, dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon. Cette résidence est constituée de logements sociaux.

La SACVL sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement et à l'équipement d'un espace d'environ 2 000 m².

La maîtrise d'œuvre et l'animation du projet seront confiées à l'association Gaïa Lyon.

Cette association de loi 1901, créée en avril 2021, a pour principal objet de lutter contre l'exclusion sociale et économique et contre l'insécurité alimentaire. Ses actions peuvent prendre différentes formes dont notamment la mise en place de zones de maraîchage urbain, la culture, la transformation et la distribution de produits alimentaires ou encore la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la précarité alimentaire.

En vue de rendre ce terrain cultivable, il est prévu dans un premier temps la réalisation d'un audit des sols, puis la définition d'un plan de culture. Divers aménagements et équipements seront, par ailleurs, nécessaires pour l'ouverture du site aux bénéficiaires. Un animateur maraîcher sera par la suite chargé d'animer le suivi des cultures et de garantir la bonne réalisation du projet agricole.

Les bénéficiaires de ce jardin solidaire, qui seront par la même occasion acteurs du projet, cultiveront la terre, récolteront fruits et légumes et consommeront les productions. Il s'agira des résidents de la rue Jaricot, mais aussi, au travers des partenariats établis par Gaïa, de personnes suivies par diverses associations œuvrant dans le champ de l'insertion sociale et de l'inclusion.

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 80 059 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 200 149 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement pour le montage du projet/ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.)	9 500	Métropole	80 059
travaux d'aménagement (raccordement aux réseaux, création de cheminements, création de parcelles surélevées, clôtures, etc.)	150 600	État - France Relance	50 000
dépenses d'équipement (outillage, station de lavage, signalisation du site, matériel d'animation, etc.)	40 049	Région AURA	30 000
		SACVL	35 090
		mécénat en nature	5 000
Total	200 149	Total	200 149

4° - Création d'un jardin partagé par la Ville de Caluire-et-Cuire

La Ville de Caluire-et-Cuire souhaite développer des jardins partagés sur son territoire afin d'améliorer la végétalisation et le cadre de vie, et également favoriser le lien social et l'écocitoyenneté.

Dans ce cadre, la Ville de Caluire-et-Cuire projette à présent la réalisation d'un nouveau jardin, dans le quartier de Montessuy, sur 2 parcelles lui appartenant (parcelle cadastrée AY 0395 et une partie de la parcelle cadastrée AY 0315), pour une superficie de 728 m². Le jardin créé sera mis à la disposition de l'association des jardins partagés de Caluire-et-Cuire, section de Montessuy.

Ce projet nécessite la réalisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement (travaux de maçonnerie et de serrurerie, connexion aux réseaux, etc.), ainsi que l'acquisition de divers équipements (petits outillages, bacs de culture, cabanon de rangement, etc.).

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 8 442 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 21 106 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement au montage du projet/ingénierie (analyse de la pollution des sols, etc.)	75	Métropole	8 442
travaux d'aménagement (pose de clôture, travaux de serrurerie et de maçonnerie, raccordements aux réseaux, etc.)	13 452	autofinancement	12 664
dépenses d'équipement (petit outillages, bacs de culture, serre, cabanon de rangement, etc.)	7 579		
Total	21 106	Total	21 106

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 210 400 € répartis de la manière suivante :

- 80 400 € au profit de l'association Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.),
- 130 000 € au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la diversité des plantes ;

b) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions d'investissement, d'un montant total de 160 501 € répartis de la manière suivante :

- 72 000 € au profit du CRBA,
- 80 059 € au profit de la SACVL pour le projet du jardin de la Sarra,
- 8 442 € au profit de la Ville de Caluire-et-Cuire pour le projet du jardin de Montessuy ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole et le Passe-jardins, le CRBA, la SCAVL et la Ville de Caluire-et-Cuire, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 210 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 sur l'opération n° 0P27O7175.

4° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7175, le 21 juin 2021, pour un montant de 1 520 000 € en dépenses.

5° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 160 501 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275181-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
